

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 23 janvier 2017**

OBJET

**11 – NOUVEAU QUARTIER – AVENUE DU GENERAL-DE-GAULLE - CESSIION METAY PROMOTEUR IMMOBILIER**

N° 2017-01-11

NOMENCLATURE : 3/2/1

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois janvier à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le treize janvier 2017, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

**Présents : 23**

**Votants : 28**

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Philippe LEBASTARD, Marie-Madeleine REGNIER, Jean-Claude SALAU, Catherine HENRY, Frédéric CHAPEAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Catherine RENAUDEAU, Damien CLOUET, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Valérie ROBERT, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Martine MOREL, Jean-Pierre TUAL, Joëlle CHESNAIS

**Pouvoirs : 5**

Mickaël MENDES donne pouvoir à Catherine HENRY  
Elisa DRION donne pouvoir à Catherine CADOU  
Yvon LERAT donne pouvoir à Alain ROYER  
Chantal PERRUCHET donne pouvoir à Magali LEMASSON  
Alain BLANCHARD donne pouvoir à Emmanuel RENOUX

**Absents : 1**

Gwénola LEBRETON

**Nombre de membres :**

en exercice.....29  
présents.....23  
ayant un pouvoir...5  
votants.....28

**Délibération**

**Rapporteur : Gil RANNOU**

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L1311-1 et suivants, et L2121-2 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) notamment l'article L 2241-1 et l'avis des services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques en date du 14 novembre 2016 ;

Vu la délibération n°2015-07-16 approuvant le protocole d'accord pour la cession éventuelle de l'assiette foncière nécessaire à la réalisation du projet de nouveau quartier ;

Vu la délibération n°2016-05-16 approuvant le déclassement du domaine public des terrains de sport existant le long de l'avenue du Général-de-Gaulle, objet de la cession ;

Considérant la présentation faite en commission Aménagement le 11 janvier 2017 ;

Accusé de réception en préfecture  
044-214402091-20170123-2017-01-23-DE11-  
DE  
Date de télétransmission : 25/01/2017  
Date de réception préfecture : 25/01/2017

Est exposé ce qui suit :

La commune a engagé une opération de renouvellement urbain en cœur de bourg au niveau des terrains de sport. L'équipe municipale a défini les grandes orientations de ce quartier à vocation intergénérationnelle.

Le programme du projet porte sur le développement d'une offre d'habitat mixte (accession à la propriété libre, logements locatifs sociaux, accession sociale à la propriété), l'implantation d'une résidence service senior, et de commerces ainsi que la construction d'une médiathèque.

Suite à la signature du protocole d'accord, il a été convenu que la parcelle cadastrée section AP n°130 située avenue du Général-de-Gaulle et, appartenant à la commune, pour une contenance totale de 16 030 m<sup>2</sup>, soit cédée à la société METAY PROMOTEUR IMMOBILIER pour y réaliser une opération immobilière.

Un permis d'aménager a été accordé à METAY PROMOTEUR IMMOBILIER le 14 juin 2016 et modifié le 24 novembre 2016 pour la réalisation d'un lotissement de 29 lots libres, 6 maisons individuelles groupées, 15 logements locatifs sociaux et une supérette de 400m<sup>2</sup>.

Il convient désormais de procéder à la cession de la parcelle cadastrée section AP n°130 pour un prix de 67,37 € par m<sup>2</sup>, soit un montant total de 1 080 000 €.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité de 22 Voix pour et 6 Voix contre, décide :**

- **D'APPROUVER la cession de la parcelle AP n°130 d'une contenance totale de 16 030 m<sup>2</sup>, pour un montant de 1 080 000 €, à la société METAY PROMOTEUR IMMOBILIER ;**

- **D'AUTORISER M. le Maire à signer l'acte authentique à intervenir, ainsi que tout document nécessaire à la cession et les éventuels actes de rétrocession par METAY PROMOTEUR IMMOBILIER d'espaces communs, aux charges et conditions définies dans le projet d'acte de vente ci-annexé, et à celles ordinaires et de droit en pareille matière.**

Pour extrait conforme,

Le 23 janvier 2017,

**Le Maire,  
Alain ROYER**



Accusé de réception en préfecture  
044-214402091-20170123-2017-01-23-DE11-  
DE  
Date de télétransmission : 25/01/2017  
Date de réception préfecture : 25/01/2017

Publié le 25/01/17